

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

SOMMAIRE DU

PLAN D'ENTREPRISE

pour la période allant de 2010 à 2014

et

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

pour 2010

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

SOMMAIRE DU PLAN D'ENTREPRISE TABLE DES MATIÈRES

1.0	SOMMAIRE	1
2.0	MANDAT ET RÔLE DANS L'AVENIR	3
3.0	PROFIL DE LA SOCIÉTÉ.....	4
4.0	RÉALISATIONS DE LA SOCIÉTÉ.....	6
4.1	Évaluation des résultats de l'exercice précédent	6
5.0	OBJECTIFS, STRATÉGIES ET MESURES DU RENDEMENT POUR LA PÉRIODE ALLANT DE JANVIER 2010 À DÉCEMBRE 2014	9
5.1	Société de gestion Canada Hibernia.....	9
5.2	Canada Eldor Inc.....	9
5.3	7169931 Canada Inc.	11
5.4	7176384 Canada Inc.	12
5.5	Bons de souscription d'Air Canada	12
5.6	Corporation de développement des investissements du Canada	13
6.0	SECTION FINANCIÈRE	14
6.1	Aperçu financier	14
6.2	Budget des investissements.....	15
	Tableau 1 – Bilan pro forma	17
	Tableau 2 – État pro forma des résultats et du déficit accumulé.....	17
	Tableau 3 – État pro forma des résultats d'exploitation.....	18

Annexe A Société de gestion Canada Hibernia
Sommaire du plan d'entreprise pour les années 2010 à 2014

1.0 SOMMAIRE

Le présent document comprend le sommaire du plan d'entreprise de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDIC » ou la « société ») pour la période allant de 2010 à 2014 et le budget des investissements pour 2010 approuvés par le Conseil du Trésor le 3 décembre 2009.

Le sommaire du plan d'entreprise reflète le mandat actuel de la société. En novembre 2007, le ministre des Finances a informé la CDIC qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent à ses capacités, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ».

Nouvelles attributions

En mai 2009, conformément à deux directives de la gouverneure en conseil, la CDIC a créé deux filiales pour acquérir les participations du gouvernement dans Chrysler Group LLC et dans General Motors Company.

En août 2009, le ministre des Finances a demandé à la CDIC de participer à l'examen permanent des actifs du gouvernement. Une modification au plan d'entreprise de 2009 a été approuvée à cette fin.

En septembre 2009, la CDIC a acquis des bons de souscription pour acheter des actions d'Air Canada.

Les principaux objectifs de la CDIC pour la période visée par le plan, décrits en détail à la section 5, sont les suivants.

Examen des actifs

- Effectuer l'analyse financière, juridique ou technique du portefeuille du gouvernement du Canada à la demande du ministre, pour contribuer à l'examen des actifs de la société que mène le gouvernement pour s'assurer d'employer ses ressources de façon efficiente et efficace et sans perdre de vue ses priorités.

Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH »)

- Gérer le placement de la société dans la participation de 8,5 % que la Société de gestion Canada Hibernia détient dans le projet de mise en valeur du champ pétrolifère et gazier extracôtier Hibernia (« Hibernia »), afin de dégager un rendement optimal tout en veillant au respect des obligations financières et autres obligations liées à la participation de 8,5 %.
- Prendre les mesures nécessaires pour que la participation de 8,5 % dans le projet Hibernia soit prête à être cédée lorsque l'actionnaire y consentira.

- Le sommaire du plan d'entreprise de la SGCH pour la période visée par le plan figure à l'annexe A.

Canada Eldor Inc. (« CEI »)

- Gérer le placement de la société dans CEI, qui existe dans le seul but d'acquitter les dernières obligations de la société, à savoir celles qui consistent à verser des pensions à ses retraités, à financer le nettoyage de sites d'enfouissement et à assurer une défense dans le cadre de poursuites en justice. Il en est question plus longuement à la section 5 du présent plan.

7169931 Canada Inc. (« 716 »)

- Gérer le placement de 716 dans Chrysler.

7176384 Canada Inc. (« 717 »)

- Gérer le placement de 717 dans GM.

Bons de souscription d'Air Canada

- Gérer les bons de souscription d'Air Canada, soit en vue de les vendre soit en vue de les exercer et de vendre les actions sous-jacentes dans le but ultime d'en réaliser la valeur par la vente de l'actif.

2.0 MANDAT ET RÔLE DANS L'AVENIR

Les statuts constitutifs de la Corporation de développement des investissements du Canada (« CDIC ») lui confèrent un vaste mandat. L'objectif principal de la CDIC est d'exercer toutes ses activités au mieux des intérêts du Canada, dans une perspective commerciale.

Au mois de novembre 2007, le ministre des Finances a écrit au président du conseil pour l'informer que la CDIC « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent à ses capacités, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ».

3.0 PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

La CDIC a été constituée en société en 1982. Pour le gouvernement, la CDIC constitue un moyen de s'assurer que ses intérêts sont gérés dans une perspective commerciale et qu'il en soit plus efficacement rendu compte. C'est ainsi que la CDIC s'est vu confier la gestion des placements suivants du gouvernement :

- Massey-Ferguson;
- Canadair Limitée;
- The de Havilland Aircraft of Canada Limited;
- Eldorado Nuclear Limitée (maintenant Canada Eldor Inc. [« CEI »]);
- Téléglobe Canada;
- Corporation de développement du Canada;
- Fishery Products International Limited, National Sea Products Limited et Pêcheries Cartier Inc.

À compter de 1984, à la demande du ministre des Finances (« le ministre »), la CDIC s'est dessaisie de ces actifs et elle a aidé le gouvernement à se départir d'autres. Le tableau ci-dessous expose sommairement les réalisations de la CDIC.

Société	Année	Produit (en millions de dollars)
Canadair Limitée	1986	140
De Havilland Aircraft of Canada Ltd.	1986	90
Téléglobe Canada	1987	505
Fishery Products International Limited	1987	104
Corporation de développement du Canada	1986-1987	361
Nordion International Inc.	1991	165
Varity Corporation (bons de souscription et actions ordinaires)	1987-1991	9
Télesat Canada	1992	155
Corporation Cameco (« Cameco »)	1992-1995	320
Ressources Co-Enerco Ltée	1993	74
Ginn Publishing Canada Inc.	1994	10
Varity Corporation (actions privilégiées)	1996	31
Theratronics International Limitée	1998	15
		1 979

En 2008, à la demande du ministre, la CDIC a constitué PPP Canada Inc. (« PPP ») en filiale, lui a accordé un prêt de départ et assuré ses services de gestion. Le 8 mai 2008, PPP est devenue une société d'État mère. PPP ne relève donc plus de la CDIC, même si cette dernière en est toujours l'unique actionnaire.

En 2009, en application des directives de la gouverneure en conseil, la CDIC a créé deux filiales, 7169931 Canada Inc. (« 716 ») et 7176384 Canada Inc. (« 717 »), pour que celles-ci détiennent la participation du Canada dans Chrysler Group LLC (« Chrysler ») et dans General Motors Company (« GM ») respectivement. La CDIC a également acquis des bons de souscription d'Air Canada à l'occasion du refinancement de la société.

En outre, la CDIC a pris part au processus d'examen des actifs entrepris par le gouvernement, ainsi que le lui avait demandé le ministre.

La CDIC continue de détenir des placements dans la SGCH et dans CEI.

4.0 RÉALISATIONS DE LA SOCIÉTÉ

4.1 Évaluation des résultats de l'exercice précédent

La CDIC a enregistré les résultats suivants en 2009, par rapport aux objectifs énoncés dans son cinquième plan d'entreprise modifié pour la période allant de 2009 à 2013.

Corporation de développement des investissements du Canada

Résultats en 2009 : La CDIC a créé deux filiales pour faire l'acquisition d'avoirs en actions dans Chrysler et GM. La CDIC a aussi acquis directement des bons de souscription d'Air Canada. Elle a élaboré un processus d'examen des actifs et l'a passé en revue avec des fonctionnaires du ministère des Finances et des surveillants de l'équité nommés par le ministre.

Société de gestion Canada Hibernia

Résultats en 2009

La CDIC a continué de gérer, à titre d'actionnaire, la participation de 8,5 % que la SGCH détient dans le projet Hibernia, conformément au protocole d'entente conclu avec le gouvernement (« le protocole »). Au 30 septembre 2009, la SGCH avait versé 42 millions de dollars en dividendes à la CDIC et cette dernière avait versé 39 millions de dollars en dividendes au gouvernement. Le ministre n'a pas consenti à ce que la société se départisse de sa participation de 8,5 %.

Canada Eldor Inc.

La CDIC continue de surveiller, à titre d'actionnaire, les obligations de CEI.

Port Hope – Sites de déchets de Welcome et de Port Granby

Résultats en 2009

CEI continue de partager les coûts d'élimination des déchets accumulés, aux termes du contrat d'achat et de vente. Au cours de l'année 2007, CEI a remis en question l'interprétation faite par Cameco de la définition des « déchets communs » que renferme le contrat d'achat et de vente de 1988. En raison de ce désaccord, CEI n'a pas réglé les factures présentées par Cameco pour la période de 2005 à 2008, et poursuit ses pourparlers avec Cameco en vue de résoudre le différend. Si les deux parties ne parviennent pas à un règlement, l'affaire devra probablement être portée à l'arbitrage.

Beaverlodge

Résultats de 2009

Cameco a continué de surveiller et de gérer le site de Beaverlodge et de présenter à CEI, les factures mensuelles de ses frais, factures que cette dernière a réglées après les avoir examinées. Une visite du site a été effectuée en août 2009 et CEI a recruté des experts-conseils indépendants pour l'aider à superviser le processus. La responsabilité de plusieurs sites périphériques est actuellement transférée à la province de la Saskatchewan.

Retraités d'Eldorado

Résultats de 2009

CEI a versé environ 220 000 dollars au titre des demandes de remboursement et des primes prévues par le régime d'avantages sociaux des employés retraités. Au 30 septembre 2009, 262 anciens employés bénéficiaient de ces avantages. CEI a constitué à cet égard une provision de 2,3 millions de dollars pour remplir son obligation en matière de prestations de retraite, sur la base d'une évaluation actuarielle datée du 31 décembre 2008.

7169931 Canada Inc.

Résultats en 2009

À la demande de la gouverneure en conseil, le 10 juin 2009, 716 a acquis quelque 2,5 % des avoirs de Chrysler, un successeur de Chrysler Corporation. Chrysler et ses actionnaires, dont 716, ont conclu des ententes relatives à la détention des actions et à leur vente éventuelle. Ces ententes confèrent à 716 certains droits et obligations, y compris le droit d'inscrire les actions sous forme nominative pour les vendre au public et le droit de nommer un administrateur de Chrysler, droit que la filiale a exercé après consultation avec le ministre. En outre, 716 analyse l'information financière qu'elle reçoit régulièrement.

7176384 Canada Inc.

Résultats en 2009

À la demande de la gouverneure en conseil, le 10 et le 11 juillet 2009, 717 a fait l'acquisition d'actions ordinaires et privilégiées de GM, un successeur de General Motors Corporation, à savoir environ 11,7 % du capital-actions ordinaire et 402 millions de dollars d'actions privilégiées à valeur nominale. GM et ses actionnaires, dont 717, ont conclu des ententes relatives à la détention des actions et à leur vente éventuelle. Ces ententes confèrent à 717 certains droits et obligations, y compris le droit d'inscrire les actions sous forme nominative pour les vendre au public et le droit de nommer un administrateur de GM, droit que la filiale a exercé après consultation avec le ministre. En outre, 717 analyse l'information financière qu'elle reçoit régulièrement.

Le 15 septembre 2009, GM a commencé à verser des dividendes sur ses actions privilégiées. La somme de 6,5 millions de dollars américains a été reçue à cette date. Un deuxième paiement de 9,2 millions de dollars américains est attendu le 15 décembre.

Bons de souscription d'Air Canada

Résultats en 2009

En septembre 2009, la CDIC a acquis des bons de souscriptions en vue de l'achat de 833 333 actions portant droit de vote variable de catégorie A ou portant droit de vote de catégorie B d'Air Canada, au prix de 1,51 \$ l'action. Ces bons de souscription devraient être librement échangeables à compter de décembre 2009. En octobre, la CDIC a reçu d'autres bons de souscriptions en vue de l'achat de 833 333 actions additionnelles, au prix de 1,44 \$ l'action.

PPP Canada Inc.

La CDIC a rempli son rôle de gestionnaire de PPP et a confié cette responsabilité au personnel à temps plein de PPP.

5.0 OBJECTIFS, STRATÉGIES ET MESURES DU RENDEMENT POUR LA PÉRIODE ALLANT DE JANVIER 2010 À DÉCEMBRE 2014

Le conseil d'administration de la CDIC élabore des méthodes de mise en œuvre appropriées afin d'exécuter son mandat.

Relativement à cette fonction de surveillance, il est présumé dans le présent plan d'entreprise :

- que les employés de la CDIC continueront d'assumer la gestion de CEI, de 716 et de 717, sous la supervision du conseil d'administration de ces sociétés;
- que la CDIC continuera d'évaluer les activités de la SGCH, en particulier sa capacité de gérer de manière continue sa participation de 8,5 % dans le projet ainsi que les possibilités de s'en dessaisir. Le conseil d'administration et la direction de la SGCH seront responsables de la stratégie d'exploitation et de la gestion de la SGCH.

5.1 Société de gestion Canada Hibernia

La CDIC supervise la gestion de cet actif par l'intermédiaire de son conseil d'administration qui exerce la supervision générale et du conseil d'administration et du personnel cadre de la SGCH qui exercent la supervision directe.

La SGCH continuera de gérer dans une perspective commerciale sa participation de 8,5 % dans le projet Hibernia, de même que les actions qu'elle détient dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Ltée.

Tous les crédits reçus pour la période allant de 1993 à 1998, totalisant 430,97 millions de dollars, ont été remboursés à l'État. Au 30 septembre 2009, la SGCH avait versé 1,162 milliard de dollars en dividendes à la CDIC, et cette dernière avait versé 1,156 milliard de dollars à l'État.

Le sommaire du plan d'entreprise de la SGCH se trouve à l'annexe A.

5.2 Canada Eldor Inc.

Aux termes du contrat d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, CEI est tenue de prendre en charge certains frais permanents, lesquels se maintiendront probablement tout au long de la période visée.

i) Déchets accumulés – Port Hope

CEI et Cameco ont convenu d'une formule de partage de tous les frais communs futurs (à l'exception des frais d'exploitation habituels), qui se rapportent à certains déchets accumulés par CEI jusqu'au 5 octobre 1988, date du transfert des activités et des actifs de CEI à Cameco. Cameco a pris en charge la première tranche de 2 millions de dollars des frais communs. La seconde tranche de 98 millions de

dollars des frais communs sera partagée dans une proportion de 23/98 par Cameco et de 75/98 par CEI. Celle-ci a pris en charge la portion des frais communs qui excède 100 millions de dollars.

En 1999, le gouvernement fédéral a présenté son propre plan en vue de résoudre la question de l'élimination des déchets à Port Hope qui perdure. Ce plan, appelé l'Initiative de la région de Port Hope, vise essentiellement l'aboutissement du processus d'évaluation environnementale.

En mars 2004, un contrat d'achat et de vente a été conclu entre le gouvernement, Cameco et CEI. Ce contrat permet au gouvernement d'acheter de Cameco les sites d'enfouissement de Port Hope et de Welcome. Le gouvernement fera vraisemblablement l'acquisition de ces sites dès que le processus d'évaluation environnementale susmentionné sera terminé. Le contrat stipule que, à l'exercice de cette option, Cameco doit verser à CEI une somme équivalant à la part des frais communs qu'elle s'est engagée à assumer (soit le solde de 25 millions de dollars) en cinq versements annuels égaux. Le plan en vigueur ne tient pas compte de ces versements étant donné que le moment où le transfert sera effectué est toujours inconnu. Si le gouvernement devient propriétaire des sites d'enfouissement, il prendra à sa charge la totalité des frais futurs de déclassement et de nettoyage, et l'obligation d'assumer ces frais n'incombera plus à CEI.

Cependant, CEI restera tenu de régler les frais de nettoyage des déchets accumulés (pour autant qu'il s'agisse de « frais communs »). CEI n'accepte pas l'interprétation que fait Cameco de la définition des « frais communs » que renferme le contrat d'achat et de vente. CEI a entamé des pourparlers avec Cameco.

En juillet 2007, Cameco a découvert une fuite d'eau souterraine contaminée à son usine UF6. Cette fuite a entraîné la fermeture temporaire de la raffinerie et nécessité des réparations d'envergure. Cameco tient CEI responsable d'une partie, sinon de la totalité, des frais. CEI rejette toute responsabilité.

ii) Remise en état des lieux – Beaverlodge

Beaverlodge est un ancien site d'exploitation minière qui est devenu inactif avant que les éléments d'actif d'Eldorado ne soient vendus à Cameco. Aux termes du contrat d'achat et de vente, CEI doit assumer tous les frais associés au déclassement de ce site qui a été cédé à Cameco au moment de la vente. Cameco est chargée de la surveillance et de la gestion de ce site, et CEI rembourse à Cameco les frais réellement engagés à cette fin, plus des frais de gestion de 15 %.

Le bail actuel, entre Cameco et la province de la Saskatchewan, a été prolongé jusqu'en décembre 2026. Il pourra être résilié lorsque Cameco aura atteint, à la satisfaction de la province de la Saskatchewan, les objectifs prévus de déclassement et de remise en état du site.

Cameco actualise chaque année son plan de travail et son estimation des frais pour le reste de ce projet. Au 30 septembre 2009, les frais étaient estimés à 10,0 millions

de dollars, et la fin des travaux était prévue pour 2018. Plusieurs des sites périphériques sont transférés à la province de la Saskatchewan.

Divers

i) Retraités d'Eldorado – Prestations

Aux termes du contrat d'achat et de vente, CEI est responsable de la gestion du régime d'avantages sociaux de tous les employés d'Eldorado et d'Eldor qui ont pris leur retraite avant octobre 1988. Ces avantages sociaux comprennent les prestations d'assurance-vie, les prestations d'assurance-maladie et les prestations d'assurance dentaire. Au 30 septembre 2009, 262 anciens employés bénéficiaient de ce régime géré par Cameco, et CEI avait prévu à cet égard une provision de 2,3 millions de dollars dans ses états financiers. Aon a fait une évaluation actuarielle au 31 décembre 2008.

ii) Litige relatif à Rio Algom

En 2006, Rio Algom (« Rio ») a intenté une poursuite de 75 millions de dollars contre le gouvernement, désignant CEI comme codéfendeur, relativement à une perte de profits liée à des contrats conclus dans les années 1950 entre Rio et diverses autres sociétés, dont Eldorado Mining and Refining Limited (devancière de CEI). Le ministère de la Justice assure la défense dans cette poursuite, et CEI a engagé ses propres conseillers juridiques. Il est impossible pour le moment d'évaluer la responsabilité éventuelle de CEI.

iii) Litige relatif à Delorno

En 2000, CEI a été désignée partie dans un recours collectif intenté par suite de la contamination dans la région de Delorno, en Ontario. La déclaration a été déposée auprès de la province de l'Ontario, du Procureur général du Canada, de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, de BOC Canada Limited (société fermée) et de CEI. CEI est visée par cette poursuite en raison d'une allégation selon laquelle Eldorado Mining and Refining Limited aurait vendu des déchets (dans les années 1940) à BOC, qui en aurait alors effectué le raffinage. Il a été allégué que leurs résidus auraient joué un rôle dans la contamination de cette région. Selon des discussions avec des représentants de Ressources naturelles Canada, cette affaire intéressait surtout la province de l'Ontario. Le ministère de la Justice a été nommé à titre d'avocat, et un avis d'intention de présenter une défense a été signifié aux demandeurs. Rien ne s'est passé dans ce dossier récemment, et son issue ne peut être déterminée à ce moment-ci.

5.3 7169931 Canada Inc.

Le 29 avril 2009, la gouverneure en conseil a chargé CDIC d'acquérir des actions de la société Chrysler ou de son successeur. La CDIC a créé la filiale 716, laquelle a acheté et détient maintenant une participation d'environ 2,5 % (qui pourrait diminuer à 2 % si Fiat acquiert d'autres actions dans certaines conditions) dans Chrysler, société formée au Delaware (États-Unis).

La CDIC supervise la gestion de cet investissement par l'intermédiaire de son conseil d'administration et de son personnel cadre, qui exercent la supervision générale, et du conseil d'administration de 716, qui exerce la supervision directe.

L'acquisition de cette participation dans Chrysler ne devrait pas avoir d'effet marqué sur les exigences opérationnelles ni sur la structure financière de la CDIC. 716 gèrera la participation du gouvernement du Canada dans cette société de façon à tirer profit de la vente de l'actif.

La CDIC prévoit renommer la filiale 716 « Canada CH Investment Corporation/ Corporation d'investissement CH du Canada ».

5.4 7176384 Canada Inc.

Le 28 mai 2009, la gouverneure en conseil a chargé CDIC d'acquérir des actions de General Motors Corporation ou de ses successeurs. La CDIC a créé la filiale 717, laquelle a acheté et détient maintenant environ 11,7 % des actions ordinaires de GM (une société du Delaware [États-Unis]) et 9 %, soit une valeur de 402 millions de dollars américains, des actions privilégiées à dividendes cumulatifs de cette société (4,5 % de la totalité des actions).

La CDIC supervise la gestion de cet investissement par l'intermédiaire de son conseil d'administration et de son personnel cadre, qui exercent la supervision générale, et du conseil d'administration de 717, qui exerce la supervision directe.

GM a commencé à verser des dividendes sur ses actions privilégiées. Le 15 septembre, elle a versé 6,5 millions de dollars américains, et elle fera des versements trimestriels réguliers de 9,2 millions de dollars américains, sous réserve de sa capacité de payer.

L'acquisition de cette participation dans GM ne devrait pas avoir d'effet marqué sur les exigences opérationnelles ni sur la structure financière de la CDIC. 717 gèrera la participation dans GM ou ses successeurs de façon à tirer profit de la vente de l'actif.

CDIC prévoit renommer la filiale 717 « Canada GEN Investment Corporation/ Corporation d'investissement GEN du Canada ».

5.5 Bons de souscription d'Air Canada

En 2009, la CDIC a été autorisée à faire l'acquisition de bons de souscription d'Air Canada.

La CDIC supervise la gestion de ce placement par l'intermédiaire de son conseil d'administration, qui exerce la supervision générale.

L'acquisition de ces titres d'Air Canada ne devrait pas avoir d'effet marqué sur les exigences opérationnelles ni sur la structure financière de la CDIC. La CDIC gère la participation dans Air Canada de façon à tirer profit de la vente de l'actif.

5.6 Corporation de développement des investissements du Canada

Les objectifs de la CDIC sont les suivants :

- a) gérer les placements de la société dans la SGCH, 716, 717 et Air Canada, et superviser la gestion des obligations de CEI;
- b) gérer les aspects du processus d'examen des actifs dont elle est responsable, régler des problèmes qui pourraient se poser et être disposée à assumer dans une perspective commerciale la gestion des actifs de l'État et le dessaisissement de tout autre placement que le gouvernement lui aurait confiés. Dans un premier temps, la CDIC devra, entre autres, embaucher des consultants indépendants et collaborer avec eux, et gérer les actifs sous examen pour évaluer ceux qu'elle est chargée de gérer;
- c) augmenter ses réserves de liquidités à hauteur de 20 millions de dollars environ, ce qui était jusqu'ici le niveau le plus élevé, pour s'acquitter prudemment de ses nombreuses nouvelles responsabilités.

6.0 SECTION FINANCIÈRE

6.1 Aperçu financier

Le bénéfice d'exploitation prévu pour la CDIC s'établit à 250 000 dollars en 2009 et tout au long de la période visée par le plan. On prévoit que les frais d'exploitation de la CDIC en 2009 s'élèveront à 2 610 000 dollars, à 5 230 000 dollars en 2010 et à 4 230 000 dollars par année par la suite, cette somme comprenant les coûts liés au dessaisissement et à l'examen des actifs. Les frais d'administration projetés pour 2009 sont de 1 110 000 dollars et de 1 230 000 dollars par année par la suite jusqu'en 2014.

La CDIC recevra des dividendes de la SGCH. Voici les montants que la SGCH devrait verser pour l'année en cours et pour les cinq prochaines années :

2009	83,00 millions de dollars
2010	82,48 millions de dollars
2011	93,26 millions de dollars
2012	110,49 millions de dollars
2013	108,79 millions de dollars
2014	109,55 millions de dollars

La CDIC recevra également des dividendes de 717, lesquels devraient s'élever à 15,68 millions de dollars pour l'année en cours et à 38,67 millions de dollars pour chacune des autres années de la période visée par le plan.

Le revenu que la CDIC tirera des dividendes versés par la SGCH et par 717 est censé être subséquemment remis au gouvernement, à l'exception des retenues de 3 millions de dollars en 2009, de 14 millions de dollars en 2010 et de 3 millions de dollars par année par la suite.

Le bilan pro forma du présent sommaire du plan d'entreprise ne rend pas compte des actions que la CDIC détient dans GM et dans Chrysler ni des bons de souscription d'Air Canada. Étant donné qu'il n'a pas encore été décidé du traitement comptable adéquat à employer, toutes ces participations sont comptabilisées à une valeur nulle. Les prévisions financières ne comprennent pas les gains de la vente future des actifs, car il est impossible d'en prévoir les dates et les produits.

Les prévisions concernant le bénéfice d'exploitation de CEI pour l'année en cours s'établissent à 240 000 dollars et à 280 000 dollars par année par la suite. Les frais d'exploitation de CEI devraient s'établir à 335 000 dollars en 2009, à 400 000 dollars en 2010 et à 300 000 dollars par année par la suite jusqu'en 2014.

Les frais d'exploitation prévus de 716 s'élèvent à 284 000 dollars en 2009 et à 184 000 dollars par année par la suite tout au long de la période visée par le plan. Le financement devrait être assuré par la CDIC.

Les frais d'exploitation prévus de 717 s'établissent à 304 000 dollars en 2009 et à 184 000 dollars par année par la suite tout au long de la période visée par le plan.

Le revenu de dividendes sur actions privilégiées de 717 se chiffre à 15,5 millions de dollars américains en 2009 (16,28 millions de dollars canadiens) et à 37 millions de dollars américains (38,85 millions de dollars canadiens) par année au cours de la période visée par le plan.

Les bons de souscription d'Air Canada seront vendus ou réalisés lorsque la conjoncture du marché sera favorable. Étant donné que les produits sont encore inconnus et hautement imprévisibles, les prévisions financières n'en tiennent pas compte.

Le présent sommaire du plan d'entreprise comprend les prévisions financières pro forma suivantes : le bilan (tableau 1), l'état des résultats et du déficit accumulé (tableau 2) et l'état des résultats d'exploitation (tableau 3).

6.2 Budget des investissements

Ni la CDIC ni ses filiales en propriété exclusive, soit la SGCH, CEI, 716 et 717, n'auront besoin de financement en capital pour l'exercice 2009.

Tableau 1 – Bilan pro forma

Corporation de développement des investissements du Canada

Bilan pro forma

Exercices se terminant le 31 décembre – De 2008 à 2014

En millions \$

	2008	2009	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	Chiffres réels	Plan	Prévisions	Plan	Plan	Plan	Plan	Plan
Actif								
Actif à court terme								
CDIC	11,49	11,21	11,63	20,36	19,20	18,04	16,88	15,72
CEI	17,77	10,27	14,07	19,36	12,70	12,26	12,75	13,07
7169931 Canada Inc.	-	-	0,02	0,14	0,14	0,14	0,14	0,14
7176384 Canada Inc.	-	-	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30
SGCH	80,93	111,80	86,80	82,13	68,80	68,80	68,18	68,18
	110,20	133,28	112,81	122,28	101,13	99,53	98,24	97,41
Actif à long terme								
CEI – CRF	36,76	38,55	38,28	26,79	25,61	24,84	23,13	21,65
CHHC – Actif à long terme (1)	286,45	266,56	247,36	230,58	220,47	197,54	185,02	174,81
	323,21	305,11	285,64	257,37	246,08	222,38	208,15	196,46
	433,41	438,39	398,46	379,65	347,21	321,90	306,38	293,86
Passif et capitaux propres								
Passif à court terme								
CDIC	0,20	-	-	-	-	-	-	-
CEI	7,42	3,96	6,07	7,80	1,19	1,20	1,13	1,33
SGCH	43,57	34,43	18,09	18,32	9,84	9,64	9,78	10,64
	51,19	38,39	24,16	26,12	11,03	10,84	10,91	11,97
Passif à long terme								
CEI	17,02	14,63	16,47	8,88	7,89	6,90	5,98	4,85
SGCH	89,37	121,73	74,65	70,58	72,40	74,13	75,77	77,27
	106,39	136,36	91,12	79,46	80,29	81,03	81,75	82,12
Capitaux propres								
Capital-actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Surplus d'apport	743,18	743,18	743,18	743,18	743,18	743,18	743,18	743,18
Déficit accumulé	(467,35)	(479,54)	(460,01)	(469,11)	(487,30)	(513,15)	(529,46)	(543,42)
	275,83	263,64	283,17	274,07	255,88	230,03	213,72	199,76
	433,41	438,39	398,46	379,65	347,21	321,90	306,38	293,86

(1) Voir le tableau 1 de l'annexe A du plan de la CDIC pour plus de détails.

Tableau 2 – État pro forma des résultats et du déficit accumulé

Corporation de développement des investissements du Canada
État pro forma des résultats et du déficit accumulé
Exercices se terminant le 31 décembre – De 2008 à 2014
En millions \$

	2008	2009	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	<u>Chiffres réels</u>	<u>Plan</u>	<u>Prévisions</u>	<u>Plan</u>	<u>Plan</u>	<u>Plan</u>	<u>Plan</u>	<u>Plan</u>
État pro forma des résultats								
CDIC	(0,64)	(0,65)	(2,36)	(4,98)	(3,98)	(3,98)	(3,98)	(3,98)
CEI	(1,30)	(0,48)	(0,30)	(0,34)	(0,24)	(0,23)	(0,23)	(0,23)
7169931 Canada Inc.	-	-	(0,28)	(0,18)	(0,18)	(0,18)	(0,18)	(0,18)
7176384 Canada inc.	-	-	15,98	38,67	38,67	38,67	38,67	38,67
SGCH	243,39	162,75	89,98	64,88	76,47	86,03	93,87	96,98
Bénéfice net (perte nette)	241,46	161,62	103,02	98,05	110,74	120,31	128,15	131,26
État pro forma du déficit accumulé								
Solde d'ouverture du déficit accumulé	(420,61)	(514,16)	(467,35)	(460,01)	(469,11)	(487,30)	(513,15)	(529,46)
Bénéfice net (perte nette)	241,46	161,63	103,02	98,05	110,74	120,31	128,15	131,26
Dividendes versés	(288,20)	(127,00)	(95,68)	(107,15)	(128,93)	(146,16)	(144,46)	(145,22)
Solde de clôture du déficit accumulé	(467,35)	(479,53)	(460,01)	(469,11)	(487,30)	(513,15)	(529,46)	(543,42)

Tableau 3 – État pro forma des résultats d'exploitation

Corporation de développement des investissements du Canada

État pro forma des résultats d'exploitation

Exercices se terminant le 31 décembre – De 2008 à 2014

En millions \$

	2008	2009	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	<u>Chiffres réels</u>	<u>Plan</u>	<u>Prévisions</u>	<u>Plan</u>	<u>Plan</u>	<u>Plan</u>	<u>Plan</u>	<u>Plan</u>
CDIC								
Bénéfice d'exploitation	0,67	0,48	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
Frais d'exploitation	1,31	1,12	2,61	5,23	4,23	4,23	4,23	4,23
Bénéfice (perte nette) d'exploitation	(0,64)	(0,64)	(2,36)	(4,98)	(3,98)	(3,98)	(3,98)	(3,98)
Canada Eldor Inc.								
Bénéfice d'exploitation	1,07	1,34	0,24	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28
Frais d'exploitation	0,45	0,45	0,34	0,40	0,30	0,30	0,30	0,30
Bénéfice (perte nette) d'exploitation	0,63	0,89	(0,10)	(0,13)	(0,03)	(0,03)	(0,03)	(0,03)
7169931 Canada Inc.								
Frais d'exploitation	-	-	0,28	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18
Bénéfice net (perte nette) d'exploitation	-	-	(0,28)	(0,18)	(0,18)	(0,18)	(0,18)	(0,18)
7176384 Canada Inc.								
Revenu de dividendes	-	-	16,28	38,85	38,85	38,85	38,85	38,85
Frais d'exploitation	-	-	0,30	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18
Bénéfice net (perte nette) d'exploitation	-	-	15,98	38,67	38,67	38,67	38,67	38,67
Bénéfice net (perte nette) d'exploitation total	(0,01)	0,25	13,24	33,39	34,49	34,49	34,49	34,49

Remarque : Se reporter à l'annexe A pour le budget d'exploitation de la SGCH.

Annexe A

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA
SOMMAIRE DU PLAN D'ENTREPRISE
POUR LES ANNÉES 2010 À 2014

9 décembre 2009

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA
SOMMAIRE DU PLAN D'ENTREPRISE DE 2010

Table des matières	Page
1. Description sommaire du projet Hibernia	1
2. Prévisions et activités – 2009	4
3. Commercialisation et transport	6
4. Gestion du risque	6
5. Société de gestion Canada Hibernia – Organisation	7
6. Objectifs et stratégies pour 2010	7
7. Renseignements financiers – Plan pour 2010	8
7.1 Aperçu de la situation financière	8
7.2 États financiers pro format de 2010	10
Tableau I	10
Tableau II	11
Tableau III	12
8. Glossaire	13

1. Description sommaire du projet Hibernia

La Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH ») est une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (« CDIC »), une société d'État du Canada. La SGCH a été constituée en mars 1993 aux seules fins de détenir, de gérer, d'administrer et d'exploiter la participation directe de 8,5 % que le gouvernement du Canada détient dans le projet du champ pétrolifère extracôtier Hibernia. Cette participation avait été acquise par le gouvernement du Canada par suite du retrait de Gulf Canada du projet Hibernia. La construction des installations de champ a été terminée en 1997 et la première extraction de pétrole a eu lieu en novembre cette même année.

La SGCH, située à Calgary, emploie depuis sa création un petit groupe de professionnels dotés d'une vaste expérience de l'industrie. La SGCH joue un rôle actif à titre de partenaire dans les activités du projet Hibernia. Comme les intérêts de la SGCH ne correspondent pas toujours à ceux des autres propriétaires, il faut agir avec une grande diligence pour préserver et accroître la valeur de l'actif.

Les objectifs à long terme de la SGCH sont les suivants :

- gérer le placement de la CDIC dans la participation de 8,5 % que la Société de gestion Canada Hibernia détient dans le projet de mise en valeur du champ pétrolifère et gazier extracôtier Hibernia afin de dégager un rendement optimal et de veiller à ce que les obligations financières et les autres obligations liées à la participation de 8,5 % soient remplies;
- prendre les mesures nécessaires pour que la participation de 8,5 % dans le projet Hibernia soit prête à être cédée lorsque l'actionnaire en donnera l'ordre.

La SGCH atteint ces objectifs en assumant ses fonctions de titulaire non exploitant de participation dans le projet Hibernia, et en prenant part à la gestion de la commercialisation et du transport de sa part de pétrole brut d'Hibernia. La SGCH participe régulièrement aux travaux du Comité de direction d'Hibernia qui est responsable de la gestion du projet, ainsi qu'aux nombreux comités des affaires et comités techniques qui supervisent collectivement la planification opérationnelle et les activités continues du projet Hibernia. La SGCH gère l'intérêt à bail de 25 % qu'elle détient dans le contrat d'affrètement à temps du pétrolier M.T. Mattea (capacité de 845 000 barils), sa location d'un poste d'amarrage et sa capacité de stockage au terminal de transbordement de la Newfoundland Transshipment Ltd. (« NTL »), ainsi que la commercialisation de ses cargaisons de pétrole brut d'Hibernia et la gestion de la logistique de transport s'y rapportant.

Les flux de trésorerie de la SGCH proviennent uniquement de la production pétrolière d'Hibernia et de ses actifs, qui comprennent une part dans la production du gisement Hibernia, le pétrolier et, dans l'avenir, une petite part de l'utilisation des gains tirés par une tierce partie des installations de forage et de production d'Hibernia. Ces rentrées fluctuent en fonction des volumes de production d'Hibernia, du prix du pétrole brut, des frais d'exploitation, des redevances, des

impôts et taxes, des grandes dépenses en immobilisations et des recettes provenant de tierces parties.

Les coentreprises associées au projet avec la SGCH dans la région de production actuelle visée par la licence de production Hibernia LP1001 et dans la région inexploitée visée par la licence d'exploration LE1093 sont les suivantes : ExxonMobil (33,125 %), Chevron (26,875 %), Suncor (anciennement Petro-Canada) (20,0 %), Murphy (6,5 %) et StatoilHydro (5,0 %).

Au nombre des faits importants de 2009, citons les négociations vastes et suivies avec les propriétaires d'Hibernia et avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador (« la province ») visant à établir les modalités du projet de mise en valeur du prolongement sud du réservoir Hibernia.

Une portion importante du prolongement sud du réservoir Hibernia sera exploitée comme une « unité » qui englobera une partie de la concession originale d'Hibernia visée par la licence LP1001, et les deux concessions situées à l'extérieur (LP1005 et LE1093). La SGCH n'a pas de droit de propriété dans la zone visée par la LP1005. Pour préserver sa participation dans Hibernia, il a fallu exercer une grande diligence tout au long des négociations ayant mené à l'accord d'exploitation concertée de la région.

Les dispositions du protocole d'entente (« PE ») prévoient la vente à la province d'une part de 10 % dans la zone d'exploitation concertée (par l'entremise de la filiale en propriété exclusive Nalcor) pour la somme de 30 millions de dollars, qui sera répartie entre les propriétaires existants.

Le projet est piloté par la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée (« SEDH ») au nom des propriétaires. Les services techniques et de gestion sont assurés aux termes d'un contrat conclu avec ExxonMobil Corporation.

Toutes les activités entreprises jusqu'ici et envisagées dans le cadre du présent plan d'entreprise demeurent dans les limites du mandat original de la SGCH.

Le prix que la SGCH reçoit pour son produit est associé au prix de référence du Dated Brent¹, qui est utilisé aux fins de l'établissement des prix d'approvisionnement aux raffineries qui ont accès au pétrole brut acheminé par bateau. À l'instar du prix du West Texas Intermediate (« WTI ») des États-Unis, le prix du Brent fluctue en fonction de l'offre et de la demande à l'échelle internationale, et notamment en fonction d'un vaste éventail de facteurs géopolitiques, et il est fixé en dollars américains. Le pétrole brut d'Hibernia se négocie habituellement à un prix légèrement supérieur à celui du Dated Brent, l'écart variant en fonction de l'offre en provenance de la concurrence (en particulier de l'Afrique de l'Ouest) et de la demande régionale le long de la côte est du Canada et des États-Unis. Lorsqu'elle achemine les cargaisons directement aux

¹ Le Dated Brent est le prix du pétrole brut Brent à un moment quelconque, selon les évaluations de Platts faites après la fermeture du marché de Londres.

marchés², la SGCH peut chercher des marchés où vendre son pétrole brut plus cher, en profitant des avantages que lui procure la capacité de transport à long terme de son pétrolier Mattea. L'expérience a montré que les chargements acheminés directement aux marchés ajoutent habituellement de 0,60 \$ à 1,00 \$ par baril au prix que la SGCH reçoit pour ses chargements.

Les frais d'exploitation d'Hibernia, bien qu'ils soient soumis aux pressions inflationnistes normales, ne fluctuent pas beaucoup d'une année à l'autre. Par conséquent, la baisse des volumes de production et la hausse de la production d'eau seront la cause principale de l'accroissement des coûts par unité de production de pétrole. À l'heure actuelle, les frais de forage et les frais de raccordement de puits constituent les principales dépenses en immobilisations futures.

Enfin, les redevances, le paiement des participations au revenu net et les impôts sur les bénéfices influent aussi grandement sur les flux de trésorerie de la SGCH provenant des activités d'exploitation. Actuellement, la SGCH verse à la province une redevance de 5 % du produit brut du transfert (valeur de la vente moins les frais de transport applicables). La SGCH estime qu'elle aura versé intégralement en 2009 la redevance nette (le moment sera fonction du prix du pétrole brut) et qu'à compter de cette date, la redevance provinciale augmentera pour représenter 30 % du produit net du transfert (valeur de la vente moins les frais de transport applicables et les dépenses en immobilisations et les dépenses de fonctionnement du champ de la SEDH).

De plus, en février 2009, la SGCH a commencé à verser au gouvernement fédéral une participation aux bénéfices nets de 10 %. À l'instar d'une société du secteur privé, la SGCH est tenue de payer des redevances fédérales et provinciales normales, de verser une participation aux bénéfices nets au gouvernement fédéral et d'acquitter des taxes et impôts fédéraux et provinciaux.

La direction de la SGCH explore avec les autres coentreprises associées au projet Hibernia les occasions d'accroître les taux de production tout en limitant à la fois les dépenses en immobilisations et les dépenses d'exploitation et en optimisant l'utilisation du petit nombre d'encoches qui sont encore disponibles sur la plate-forme. De plus, la SGCH s'emploie à rentabiliser la capacité de son navire pétrolier en ayant recours à des ventes directes au marché ou en tirant parti d'autres possibilités.

Tenant compte du fait qu'elle exerce ses activités dans un contexte empreint de ces variables et gardant à l'esprit les facteurs de risque décrits ailleurs dans le présent document, la direction de la SGCH prévoit dégager du projet Hibernia de considérables flux de trésorerie, qu'elle pourra retourner à son actionnaire sous la forme de dividendes périodiques, et ne prévoit pas devoir emprunter des fonds pour couvrir ses dépenses d'exploitation et dépenses en immobilisations.

² C'est-à-dire à l'occasion d'un voyage qui apporte le chargement directement à l'endroit où se trouve l'acheteur (par opposition au site de « transfert » intermédiaire de NTL).

S'il est vrai que le financement initial antérieur à la production a été obtenu grâce aux crédits du gouvernement fédéral, depuis 1998, le financement provient de la vente de la part de pétrole brut que la SGCH produit à Hibernia. Les liquidités en sus des besoins d'exploitation ont servi, dans un premier temps, à rembourser les crédits de 431 millions de dollars et, par la suite, à verser des dividendes au gouvernement fédéral. Au 31 octobre 2009, la SGCH avait versé 1,20 milliard de dollars en dividendes au gouvernement fédéral.

L'année 2009 a été marquée par le tragique écrasement d'hélicoptère survenu en mars et ayant causé la mort de 17 personnes, dont 2 sous-traitants d'Hibernia.

2. Prévisions et activités – 2009

Le rendement financier en 2009, quoique très bon, a toutefois été moins élevé que prévu en raison de la chute des cours du pétrole à la fin de 2008. Les prix se sont quelque peu redressés durant l'année et devraient atteindre en moyenne 66,62 \$ CAN, soit beaucoup moins que le sommet de 140,00 \$ CAN atteint à l'été 2008. Les bénéfices projetés de la SGCH en 2009 s'élèvent à 234,4 millions de dollars. Les dividendes devraient totaliser 83,0 millions de dollars plutôt que 127,0 millions, contrairement à ce qu'il était prévu au budget. On estime les frais généraux et administratifs à 2,5 millions de dollars en 2009, compte tenu des efforts à déployer dans les négociations relatives au prolongement sud du réservoir Hibernia.

En 2009, le rendement de la production a été bien meilleur que prévu. La production moyenne pour l'année devrait représenter 120 000 bpd, soit environ 8 000 bpd de plus que ce qui était prévu au budget original. L'amélioration est attribuable au reconditionnement des puits existants et à la mise en activité de deux nouveaux puits. La production de ce gisement recommencera à diminuer graduellement, et ces baisses coïncideront principalement avec de nouveaux forages et le début de l'exploitation des blocs faillés du prolongement de la zone sud d'Hibernia.

La production cumulative à la fin de l'année 2009 sera d'environ 665 millions de barils de pétrole. Toutefois, les ventes de chargements de pétrole de la SGCH (comptabilité de caisse) seront inférieures aux prévisions en raison du moment de l'enlèvement des cargaisons et des stocks prévu en décembre, et du produit de ces ventes.

Les frais d'exploitation totaux d'Hibernia pour 2009 sont légèrement moins élevés que ne l'avait prévu la SEDH en raison du report à 2010 d'une certaine partie des activités. La part de ces frais qu'assurera la SGCH sera de 17,0 millions de dollars. Les coûts d'immobilisations totaux d'Hibernia en 2009 seront également moins élevés que prévu, la part de la SGCH s'établissant à 18,2 millions de dollars.

Les démarches les plus importantes des propriétaires d'Hibernia en 2009 ont porté sur les négociations en vue du prolongement de la zone sud d'Hibernia, soit la zone située à l'extérieur de la zone de production existante, qui comprend la zone de prolongement visée par la licence LP1001 et les zones non encore exploitées visées par les licences LP1005 et LE1093. Le prolongement du gisement a été découvert à la suite du forage d'un puits en direction sud qui a permis de constater que l'interface huile-eau était bien inférieure à ce à quoi l'on s'attendait. (La position réelle est toujours inconnue et ne sera révélée que par le forage futur.)

Les activités de forage futures, et particulièrement l'avancement du projet de prolongement de la zone sud d'Hibernia, demeurent une priorité pour les coentreprises. Les négociations en vue du prolongement sont particulièrement importantes en ce qu'elles entraîneront des changements considérables aux activités du projet Hibernia. Le prolongement sud d'Hibernia s'étend au-delà des limites de la concession originale d'Hibernia et au-delà du territoire visé par le plan de mise en valeur approuvé. Ce prolongement a nécessité la conclusion d'ententes commerciales avec les coentreprises des concessions situées à l'extérieur de la zone et l'approbation par les gouvernements fédéral et provincial de la modification du nouveau plan de mise en valeur. Les propriétaires ont signé de nombreuses ententes mutuelles. Le 12 juin 2009, les propriétaires et la province ont signé un PE non contraignant définissant les modalités financières et les modalités relatives aux avantages et à la participation qui s'appliquent à la zone de prolongement sud ainsi qu'un accord exécutoire financier autorisant la mise en valeur du bloc AA. Le PE non contraignant énonçait également les principes de règlement du différend de longue date portant sur les redevances liées au transport.

Deux importants réservoirs dans les blocs faillés situés dans le prolongement sud d'Hibernia (les blocs AA1 et AA2) ne sont visés que par la concession originale d'Hibernia. Des ententes avec la province ont donné lieu à l'approbation d'un plan de mise en valeur distinct pour ces deux blocs. Grâce à ces ententes, les premiers travaux de forage du bloc AA1 ont pu commencer.

Le projet de prolongement sud d'Hibernia dans la zone d'exploitation concertée débutera après la ratification par les gouvernements fédéral et provincial de tous les accords nécessaires et après l'approbation du plan de mise en valeur. Une fois obtenues ces approbations et les approbations des coentreprises, l'exploitant, ExxonMobil, commandera en 2010 des services et du matériel à long délai de livraison. Le projet exigera le forage de plusieurs puits d'injection d'eau au moyen d'un système de forage flottant, le raccord de ces puits à la plate-forme d'Hibernia par un pipeline sous-marin, ainsi que le forage de plusieurs puits de production depuis la plate-forme. Le projet sera achevé en 2015.

Une croissance considérable du capital sera observée plus tard au cours de la période visée par le plan d'entreprise et dans les années subséquentes. La production soutenue du bloc AA du prolongement sud débutera en 2010, mais le gros de la production sera enregistré plus tard au cours de la période visée par le plan.

On s'attend à ce que les baisses globales futures de la production du gisement soient contrebalancées dans une large mesure par le forage de paires de puits de production et d'injection supplémentaires dans le prolongement sud du réservoir Hibernia. En août 2009, les estimations des réserves additionnelles du prolongement sud du réservoir s'établissent entre 100 et 350 millions de barils pour l'ensemble du projet. En ce qui concerne le prolongement sud du réservoir Hibernia, les variables impossibles à prévoir ont principalement trait à la taille du réservoir, à l'épaisseur et à la profondeur de l'interface huile-eau.

3. Commercialisation et transport

La SGCH continue d'évaluer et d'étudier la possibilité de conclure, avec d'autres coentreprises et expéditeurs dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse, d'autres ententes concernant le pétrolier et le transbordement qui pourraient contribuer à réduire les coûts.

Comme par le passé, la SGCH continuera de vendre sa part du pétrole brut aux raffineries de la côte est du Canada et des États-Unis au prix courant du marché lié au prix de référence du Dated Brent, selon les fluctuations de l'offre et de la demande à l'échelle internationale ainsi que des taux de change.

Compte tenu des activités de production et de mise en valeur prévues à l'extérieur des terrains visés par la licence de production initiale d'Hibernia, il faudra apporter d'importantes modifications aux ententes en vue de prendre en considération l'exploitation des puits situés dans le prolongement sud du réservoir Hibernia, y compris l'enlèvement des cargaisons et le suivi du volume et des coûts des chargements assujettis à différentes conditions fiscales, le maintien de l'accès de la SGCH au Mattea en proportion de la part des frais qu'elle prend en charge et la mise à la disposition de la province d'une capacité de transport et de transbordement.

4. Gestion du risque

Le présent plan d'entreprise témoigne de la variabilité du prix du brut, des dépenses en immobilisations, des frais d'exploitation et du rendement des réservoirs. Plusieurs variables sont considérées comme décisives pour le plan d'entreprise de 2010 de la SGCH et sont assorties de plans et de procédures d'atténuation d'envergure. Voici les principales variables :

- risques et problèmes liés à l'exploitation et à la technique;
- risque lié au prix des marchandises;
- risque de change;
- risques et problèmes liés aux règlements et aux redevances;
- coûts et lignes directrices en matière de recherche et développement;
- risques et problèmes liés à l'environnement;
- fonds de réserve pour l'abandon et les risques.

5. Société de gestion Canada Hibernia – Organisation

Depuis sa création en 1992, la SGCH est dotée d'un petit nombre de professionnels émérites de l'industrie de l'énergie. En 2009, l'effectif comptait cinq employés à temps partiel : un président et chef de la direction, un vice-président et chef de l'exploitation, un vice-président (commercialisation), un contrôleur, un adjoint administratif et trois conseillers à temps partiel. Aucun changement n'est prévu pour 2010. La charge de travail varie considérablement en fonction des projets spéciaux, comme les négociations relatives au prolongement sud du réservoir Hibernia.

L'étude des gisements est effectuée à titre contractuel par RPS Energy et les services géologiques et géophysiques sont assurés par le sous-traitant Petrel Robertson Ltd. Les services spécialisés se rapportant à la commercialisation du pétrole brut qui étaient autrefois fournis par Vitol Inc., de Houston, sont désormais assurés exclusivement par Suncor Energy Inc. La société a également recours à des services juridiques, de vérification, d'assurance et d'autres services de consultation au besoin.

6. Objectifs et stratégies pour 2010

Voici certains des objectifs fixés pour 2010 :

- Prendre part avec la province et le gouvernement fédéral à la négociation d'ententes officielles visant la mise en valeur de l'unité située dans le prolongement sud du réservoir Hibernia.
- Participer à la résolution du différend de longue date portant sur les redevances de transport.
- Évaluer s'il serait plus rentable de signer un nouvel accord à long terme de mise en commun du transport que de fonctionner de façon indépendante.
- Protéger et améliorer les possibilités et la position de la SGCH.
- Surveiller le rendement de Suncor en matière de commercialisation du pétrole brut et procéder à des révisions s'il y a lieu.
- Participer aux travaux des comités des propriétaires d'Hibernia tout au long de l'année 2010, particulièrement s'il y est question de la recommandation finale en faveur de l'exploitation en mer de l'unité située dans le prolongement sud du réservoir Hibernia.

- Encourager la SEDH à poursuivre l'évaluation du réservoir BNA³, sous réserve de l'éventualité d'un rendement économique supérieur à court terme par suite de la mise en valeur rapide du prolongement sud du réservoir Hibernia.
- Prendre part à des réalisations techniques importantes, comme la mise en œuvre de techniques d'ascension par poussée de gaz et le remplacement du système de chargement au large des côtes⁴.
- Contribuer à l'amélioration de la synergie entre le projet Hibernia et les autres gisements des Grands Bancs, entre autres par le partage des opérations logistiques, la mobilisation, la démobilisation, les services aux engins de forage flottants, l'assistance mutuelle en cas d'urgence et le traitement éventuel de pétrole brut extrait des territoires situés à l'extérieur de celui visé par la licence de production Hibernia LP1001.
- Maintenir la stratégie d'assurance actuelle de la SGCH en 2010 et obtenir une nouvelle couverture au besoin en 2010 et 2011, en portant une attention particulière à tout changement entraîné par l'exploitation concertée du prolongement sud du réservoir Hibernia.
- À la demande du conseil d'administration de la SGCH, fournir des services d'analyse et d'autres services dans le cadre d'un processus d'évaluation et de dessaisissement entrepris par la SGCH.

7. Renseignements financiers – Plan pour 2010

7.1 Aperçu de la situation financière

Le présent plan se fonde sur un taux moyen de production par Hibernia de 105 000 bpj en 2010, ce qui se traduira par la vente de 3,6 millions de barils de pétrole brut.

La SGCH a calculé, d'après les prévisions d'un tiers au 17 septembre 2009, un prix moyen du Dated Brent de 70 \$ US le baril et un taux de change de 1,08 \$, ce qui équivaut à 75,60 \$ CAN le baril, pour des produits d'exploitation de 270,8 millions de dollars canadiens.

La quote-part des dépenses d'exploitation liées au projet revenant à la SGCH pour 2009 est de 23,6 millions de dollars (champ pétrolifère et puits, assurance, transport, financement des frais d'abandon et administration), la participation aux bénéfices nets et des redevances prévues s'établissant à 89,5 millions de dollars et les impôts et taxes à 41,4 millions de dollars, ce qui se solde par un flux net de trésorerie d'exploitation de 116,3 millions de dollars. Les frais généraux et

³ BNA (Ben Nevis Avalon) est la zone de réservoir située au-dessus de la section principale du réservoir Hibernia.

⁴ Système de chargement au large des côtes des navires pétroliers à la plate-forme d'Hibernia.

administratifs plus élevés en 2009 sont principalement attribuables à l'accroissement des dépenses du personnel de la SGCH chargé des négociations en vue du prolongement sud du réservoir Hibernia, au différend portant sur les redevances et à la planification du transport.

La quote-part des dépenses en immobilisations prévues revenant à la SGCH est de 37,0 millions de dollars, dont une tranche de 18,4 millions de dollars est affectée au forage et une tranche de 18,6 millions de dollars, à des projets liés aux installations.

Compte tenu des estimations susmentionnées et du prix du pétrole estimé en septembre 2009, la SGCH prévoit que des dividendes de 82,5 millions de dollars seront versés à la société mère en 2010.

Les flux de trésorerie de la SGCH sont sensibles au prix du pétrole brut, aux taux de change et aux volumes de production. Le tableau suivant expose l'effet de ces facteurs sur les flux de trésorerie annuels pour 2010, après les taxes et les impôts :

<u>Facteur</u>	<u>Fluctuation</u>	<u>Modification des flux de trésorerie de la SGCH après les taxes et les impôts (millions \$ CAN)</u>
Prix du pétrole	1,00 \$ US/baril	2,0
Taux de change Canada-É.-U.	0,01 \$	1,3
Volume de production du projet Hibernia	10 000 bpj	12,1*

*Remarque : Le montant apparaissant ici tient compte du fait que chaque baril additionnel produit durant l'année entraîne une modification des flux de trésorerie. La SGCH répartit les cargaisons de pétrole brut sur la structure à embase-poids en chargements supplémentaires. Pour cette raison, les hausses de production ne se traduisent pas toujours directement par une augmentation des flux de trésorerie au cours d'une année donnée. Une hausse de la production brute d'une plate-forme de 10 000 bpj équivaut à 310 250 barils additionnels pour l'année pour la SGCH.

7.2 États financiers pro forma de 2010

Voir les tableaux I, II et III.

Société de gestion Canada Hibernia

Tableau I

Bilan pro forma

Exercices se terminant le 31 décembre – De 2008 à 2014

En millions \$ CAN

Actif	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Actif à court terme							
Trésorerie et produit d'exploitation lié aux placements	72,61	61,64	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00
Débiteurs	1,16	14,70	14,70	1,16	1,16	1,16	1,16
Impôts à recouvrer	-	0,32	0,41	-	-	-	-
Produit constaté d'avance	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
Stocks	6,91	9,89	6,77	7,39	7,39	6,77	6,77
Total de l'actif à court terme	80,93	86,80	82,13	68,80	68,80	68,18	68,18
Immobilisations corporelles							
Installations liées au projet Hibernia	625,40	643,11	678,20	712,06	732,51	764,14	799,80
Pétrolier de brut	39,53	39,53	39,53	39,53	39,53	39,53	39,53
Total des immobilisations corporelles au coût de revient	664,93	682,64	717,73	751,59	772,04	803,67	839,33
Déduction faite de l'amortissement cumulé	(474,34)	(532,26)	(588,20)	(640,59)	(692,76)	(744,77)	(796,75)
Immobilisations corporelles, montant net	190,59	150,38	129,53	111,00	79,28	58,90	42,58
Autres éléments d'actif							
Impôts futurs	-	-	3,83	12,01	20,56	28,18	34,05
Trésorerie entiercée	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55
Fonds de réserve pour l'abandon et les risques	93,31	94,43	94,67	94,91	95,15	95,39	95,63
Total des autres éléments d'actif	95,86	96,98	101,05	109,47	118,26	126,12	132,23
	367,38	334,16	312,71	289,27	266,34	253,20	242,99
Passif et capitaux propres							
Passif à court terme							
Créditeurs et charges à payer	7,78	17,02	17,11	8,48	8,03	7,92	10,64
Impôts à payer	34,77	-	-	-	-	-	-
Obligation courante découlant d'un contrat de location-acquisition	1,02	1,07	1,20	1,36	1,61	1,86	-
Montant payable aux actionnaires	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18	0,18
Total du passif à court terme	43,75	18,27	18,49	10,02	9,82	9,96	10,82
Autres passifs							
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition à long terme	9,22	8,21	7,01	5,65	4,04	2,18	-
Impôts futurs	17,45	5,90	-	-	-	-	-
Obligations liées à la mise hors service	62,70	60,54	63,57	66,75	70,09	73,59	77,27
Total des autres passifs	89,37	74,65	70,58	72,40	74,13	75,77	77,27
Capitaux propres							
Bénéfices non répartis	234,26	241,24	223,64	206,85	182,39	167,47	154,90
Total des capitaux propres	234,26	241,24	223,64	206,85	182,39	167,47	154,90
	367,38	334,16	312,71	289,27	266,34	253,20	242,99

Remarque

Les flux de trésorerie de la SGCH sont sensibles au prix du pétrole brut, aux taux de change et aux volumes de production.

Se reporter à la section 7.1 pour connaître l'effet de ces facteurs sur les flux de trésorerie annuels pour 2010, après les taxes et les impôts.

Société de gestion Canada Hibernia
Tableau II
État pro forma des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis
Exercices se terminant le 31 décembre – De 2008 à 2014
En millions \$ CAN

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits d'exploitation							
Ventes de pétrole brut	450,64	247,91	270,84	270,52	305,91	313,19	320,47
Redevances	(22,53)	(20,16)	(67,26)	(60,96)	(76,19)	(76,65)	(77,70)
Participation aux bénéfices nets	-	(15,04)	(22,26)	(20,32)	(25,40)	(25,55)	(25,90)
Ventes nettes de pétrole brut	428,11	212,71	181,32	189,24	204,32	210,99	216,87
Intérêts créditeurs	4,07	0,75	2,04	1,74	1,74	1,74	1,74
Total des produits d'exploitation	432,18	213,46	183,36	190,98	206,06	212,73	218,61
Frais d'exploitation							
Frais d'exploitation des champs	17,07	16,95	17,18	18,49	23,06	18,62	19,04
Frais de transport	5,47	6,30	5,36	5,58	5,79	5,94	6,20
Frais d'administration	2,13	2,52	2,18	1,98	2,05	2,13	2,21
Intérêts – contrat de location-acquisition	1,04	0,99	0,89	0,76	0,62	0,45	0,18
Amortissement	45,84	55,77	58,18	51,94	51,72	52,01	51,98
Augmentation	1,25	3,14	3,03	3,18	3,34	3,50	3,68
Autres	(7,21)	(2,50)	-	-	-	-	-
Total des frais d'exploitation	65,59	83,17	86,82	81,93	86,58	82,65	83,29
Bénéfice net avant impôts	366,59	130,29	96,54	109,05	119,48	130,08	135,32
Impôt sur les bénéfices							
Impôts futurs	(7,45)	(11,55)	(9,73)	(8,18)	(8,55)	(7,62)	(5,87)
Impôts actuels réels	130,65	51,86	41,39	40,76	42,00	43,83	44,21
Total des impôts sur les bénéfices	123,20	40,31	31,66	32,58	33,45	36,21	38,34
Bénéfice net	243,39	89,98	64,88	76,47	86,03	93,87	96,98
Bénéfices non répartis							
Début de l'année	281,87	234,26	241,24	223,64	206,85	182,39	167,47
Dividendes	(291,00)	(83,00)	(82,48)	(93,26)	(110,49)	(108,79)	(109,55)
Fin de l'année	234,26	241,24	223,64	206,85	182,39	167,47	154,90

Remarque

Les flux de trésorerie de la SGCH sont sensibles au prix du pétrole brut, aux taux de change et aux volumes de production.

Se reporter à la section 7.1 pour connaître l'effet de ces facteurs sur les flux de trésorerie annuels pour 2010, après les taxes et les impôts.

Société de gestion Canada Hibernia
État pro forma des flux de trésorerie
Exercices se terminant le 31 décembre – De 2008 à 2014
En millions \$ CAN

Tableau III

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Activités d'exploitation							
Bénéfice de l'exercice	243,39	89,98	64,88	76,47	86,03	93,87	96,98
Déductions hors trésorerie	40,81	48,00	54,51	50,12	49,85	51,39	53,47
Variation du fonds de roulement hors trésorerie	30,48	(41,21)	(0,16)	4,47	(1,29)	(1,60)	(2,54)
	314,68	96,77	119,23	131,06	134,59	143,66	147,91
Activités d'investissement							
Installations liées au projet Hibernia	(19,65)	(18,19)	(36,95)	(36,20)	(22,25)	(32,77)	(35,94)
Fonds de réserve pour l'abandon et les risques	(14,83)	(5,54)	(0,24)	(0,24)	(0,24)	(0,24)	(0,24)
	(34,48)	(23,73)	(37,19)	(36,44)	(22,49)	(33,01)	(36,18)
Activités de financement							
Dividendes versés au Canada	(291,00)	(83,00)	(82,48)	(93,26)	(110,49)	(108,79)	(109,55)
Paiements au titre de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(0,73)	(1,01)	(1,20)	(1,36)	(1,61)	(1,86)	(2,18)
	(291,73)	(84,01)	(83,68)	(94,62)	(112,10)	(110,65)	(111,73)
Variation de l'encaisse	(11,53)	(10,97)	(1,64)	-	-	-	-
Encaisse au début	84,14	72,61	61,64	60,00	60,00	60,00	60,00
Encaisse à la fin	72,61	61,64	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00

Remarque

Les flux de trésorerie de la SGCH sont sensibles au prix du pétrole brut, aux taux de change et aux volumes de production.

Se reporter à la section 7.1 pour connaître l'effet de ces facteurs sur les flux de trésorerie annuels pour 2010, après les taxes et les impôts.

8. Glossaire

Ascension par poussée de gaz	Procédé par lequel du gaz est injecté à la base d'un puits de production de pétrole, ce qui « allume » la colonne d'huile dans le tube du puits et propulse l'huile à la surface.
Bloc	Partie d'un réservoir délimitée par des failles qui tient lieu de « cuve » distincte. Chaque bloc est désigné par une lettre différente.
BNA	Ben Nevis Avalon – Nom donné à la zone du réservoir située au-dessus de la partie principale du réservoir Hibernia.
bpj	barils de pétrole par jour
Brent	Appellation générale d'un groupe de quatre gisements de pétrole brut sous la mer du Nord (à savoir Brent, Forties, Oseberg et Ekofisk) dont la valeur est fixée au terminal de Sullom Voe (baie de Sullom) dans l'archipel britannique des Shetlands et qui sert de prix de référence pour le pétrole brut provenant d'autres gisements (surtout le pétrole brut acheminé par mer jusqu'à des raffineries ou des terminaux situés sur le littoral).
CFR	Coût et fret – Transaction commerciale reconnue dans Incoterm 2000, dans le cadre de laquelle le vendeur assure la livraison et l'acheteur assume la responsabilité en cas de perte de la marchandise ou de dommages causés à celle-ci lors du chargement.
Contact eau-pétrole	Point de contact précis de l'eau et du pétrole, dans le cas des blocs à l'intérieur desquels le pétrole se superpose à l'eau dans la roche réservoir.
<i>Dated Brent</i>	Prix du Brent, un jour donné selon les évaluations faites par Platt's après la clôture du marché de Londres.
Double injecteur d'eau	Puits d'injection d'eau configuré pour permettre l'injection dans deux blocs de réservoir situés à différents niveaux dans le même puits de forage.
Encoche	Espace continu situé entre la plate-forme de forage et la base de la plate-forme d'Hibernia et au travers duquel un puits peut être foré.
Enlèvement	Action qui consiste pour un propriétaire à charger un pétrolier à la plate forme d'Hibernia.

Exploitation concertée	Pratique commune par laquelle les propriétaires de gisements s'engagent, par une entente contractuelle, à mettre en commun leurs coûts de production et leurs investissements sur les terrains ainsi que leurs actifs pour coordonner l'exploitation d'un réservoir ou d'un gisement commun.
FRC	Fonds du revenu consolidé ou Trésor fédéral
Injection d'eau	Injection d'eau dans un puits pour maintenir la pression dans le réservoir et déplacer physiquement (balayer) le pétrole à l'intérieur d'un bloc de réservoir, ce qui permet de produire un flux continu de pétrole dans le bloc vers un puits producteur situé à un niveau supérieur dans le même bloc.
LE	Licence d'exploration, comme LE1093
LP	Licence de production, comme LP1001 ou LP1005
Mattea	Pétrolier M.T. Mattea (845 000 barils), propriété de Penney Ugland, affrété à temps à Suncor, à la SGCH et à StatoilHydro.
NTL	Newfoundland Transshipment Ltd. – Terminal de transbordement situé à Whiffen Head (Terre-Neuve).
OCTLHE	Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers
Paiement net de la redevance	Moment où les bénéfices du propriétaire égalent ses coûts, y compris les redevances brutes et l'allocation de rendement sur les dépenses en immobilisation et les charges d'exploitation engagées.
Plan d'énergie de la province	Plan intitulé <i>Focusing Our Energy</i> , publié par Terre-Neuve-et-Labrador, à l'automne de 2007.
Prolongement sud du réservoir Hibernia	Zone située à l'extérieur de la zone de production existante et qui comprend le prolongement de la zone visée par la LP1001 et les zones visées par la LP1005 et la LE1093.
Propriétaires	Coentreprises ExxonMobil (33,125 %), Chevron (26,875 %), Suncor (anciennement Petro-Canada) (20,0 %), la SGCH (8,5 %), Murphy (6,5 %) et StatoilHydro (5,0 %).
SEDH	Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée, soit l'entité qui exploite le projet Hibernia.

Système de chargement au large des côtes	Système de chargement des navires pétroliers à la plate-forme d'Hibernia.
Teneur en eau	Le pourcentage de tous les liquides produits d'un puits, qui représente la part d'eau produite qu'ils contiennent.
Unité du prolongement sud du réservoir Hibernia	Zone d'exploitation concertée comprenant les blocs chevauchant les zones visées par la LP1005 et la LE1093 et qui s'étendent dans certaines parties de la zone visée par la LP1001.
WTI	<i>West Texas Intermediate</i> – Type de pétrole brut dont le prix est fixé à Cushing, en Oklahoma, et qui sert de prix de référence pour d'autres types de pétroles bruts (en particulier ceux qui sont acheminés par pipelines en Amérique du Nord).